



## **AVIS SUR LE RAPPORT ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES 2006**

Les élu-e-s du CCE constatent que le bilan chiffré sur l'égalité professionnelle hommes/femmes 2006 fait apparaître un certain nombre de situations d'inégalité qui ne se résorbent pas et qui auraient même plutôt tendance à s'accroître. Aujourd'hui les femmes à Radio France sont plus nombreuses à travailler en CDD ainsi qu'à temps partiel non choisi. Le rapport met également en évidence une baisse inquiétante de l'effectif féminin dans toutes les filières et particulièrement dans la filière direction où le nombre de femmes a été divisé par deux en trois ans.

Malgré les demandes, réitérées depuis plusieurs années par la commission, il manque toujours dans le rapport des indicateurs obligatoires listés dans l'article D 423-1 du code du travail. L'ensemble de ces indicateurs a été redemandé par lettre le 8 octobre 2007.

Le recensement et le coût des mesures prises et à venir en vue d'assurer l'égalité professionnelle imposés par l'article L-432.3.1 du code du travail ne figurent toujours pas dans le rapport présenté par la direction.

En conséquence, les élu-e-s du Comité Central d'Entreprise émettent un avis négatif sur ce rapport égalité Hommes/Femmes 2006. Le respect des dispositions de l'accord signé en 2007 devant permettre de résorber les inégalités constatées et notamment les inégalités salariales.

### **VOTE**

**Cet avis est adopté à l'unanimité  
par les élu-e-s présent-e-s**